



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**ATTESTATION DU PARCOURS DE FORMATION
EN
CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES**

Attention : AUCUN DUPLICATA NE SERA DÉLIVRÉ

*Le recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités
atteste que*

Nom Prénom

Né(e) le à
n° INE :

a accompli un parcours de formation dans la filière :

Valeur du parcours en crédits du système ECTS :

Mention globale obtenue :

Années académiques

**Lycée Saint Louis
44 bd Saint Michel
75006 Paris**

Fait à PARIS, le 22/03/2017
Pour le recteur,
le proviseur du lycée



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES
ANNEXE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION

INFORMATION SUR L'ÉTUDIANT

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Code d'identification de l'étudiant (INE) :

INFORMATION SUR LA FORMATION

Nom de la formation
Classe préparatoire scientifique
Parcours

Principaux domaines d'étude

Nom et statut de l'institution gérant la formation
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Classes préparatoires aux grandes écoles

Nom et statut de l'établissement dispensant la formation
Lycée Saint-Louis
Paris (75)
Etablissement public

Langue de formation : français

INFORMATION SUR LE NIVEAU DE LA FORMATION

Niveau de la formation
Située au sein des études menant au grade de licence.
Niveau bac + 2 / 120 crédits ECTS (60 - 1^{ère} année + 60 - 2^{ème} année)

Durée officielle du programme de formation
La durée du programme est de 2 ans.

Conditions d'accès
Entrée sélective après le baccalauréat s'effectuant dans le cadre d'une procédure nationale d'admission.
Cf : <http://www.admission-postbac.fr>

INFORMATION SUR LES CONTENUS ET LES RESULTATS OBTENUS

Organisation des études
Plein temps, contrôle continu écrit et oral

Exigences du programme
La formation dispensée a pour objet de donner aux étudiants une compréhension approfondie des disciplines enseignées et une appréhension de leurs caractéristiques générales. Elle prend en compte leurs évolutions, leurs applications et la préparation à des démarches de recherche. Elle est définie par des programmes nationaux.

Précisions sur le programme
Voir relevé au verso et catalogue de cours

Échelle d'évaluation
L'évaluation prend en compte l'ensemble des travaux des étudiants. La qualité du travail, des résultats obtenus et des compétences acquises est exprimée par une mention conformément au tableau ci-dessous.

A Très bien	C Assez bien	E Passable
B Bien	D Convenable	F Insuffisant

Classification de la formation

Une mention globale, portant sur l'ensemble du parcours et s'exprimant dans la même échelle qu'en 4.4 figure à la fin du relevé.

INFORMATION SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

Accès à un niveau d'études supérieur
Accès par concours aux grandes écoles.
Accès, par validation de parcours, à tout type d'établissement d'enseignement supérieur.
Statut professionnel (si applicable) : sans objet

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Informations complémentaires
Catalogue des cours et arrêtés ministériels définissant les programmes consultables sur
<http://www.education.gouv.fr>

Autres sources d'information :
Pour toute information sur le dispositif CPGE consulter
<http://www.education.gouv.fr>

CERTIFICATION DE L'ATTESTATION

Date :
Signature :

Tampon ou cachet officiel :

INFORMATIONS SUR LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

8	Doctorat	Université		
7	Doctorat	Université		
6	Doctorat	Université		
5	Master	Université	Grande école	
4	Master	Université	Grande école	
3	Licence	Université	Grande école	Licence pro ATS
2	Licence	Université	CPGE	STS-IUT
1	Licence	Université	CPGE	STS-IUT
0	Bac	Enseignement secondaire		

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1015
du 23 novembre 1994 modifié par le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007.
Le descriptif de la formation figure dans l'annexe jointe.